



PORT DEPARTEMENTAL DE SAUZON

Conseil portuaire du 27 mars 2018

Belle-Ile-en-Mer

*Relevé d'avis en complément du dossier expédié avec la convocation*

**Présent(e)s :**

Présidente du conseil portuaire titulaire

Madame Karine BELLEC

Représentant du concessionnaire titulaires

Monsieur Pierre GUEGAN, Madame Marie-Pierre GALLEN

Représentant du concessionnaire, suppléant

Monsieur Thierry MAHEO

Représentant du personnel départemental concerné par la gestion du port, suppléant

Monsieur Franck NOËL

Représentant du personnel du concessionnaire concerné par la gestion du port, titulaire

Monsieur Yann GUEGAN

Représentant du personnel du concessionnaire concerné par la gestion du port suppléant

Monsieur Erwan BANET

Représentant des usagers du port au titre du commerce désignés par le département

La Compagnie Océane, monsieur DIORE Gaël.

Représentant des usagers du port au titre de la pêche désigné par le CDPM

Monsieur Jean-François DAVID

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP titulaires

Monsieur Yannick KERIGNARD, Monsieur Jean-Paul BOUCARD, Monsieur René LE PORT, Monsieur KERIGNARD Gurvan.

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP suppléants

Monsieur Gilles TRONQUET, Monsieur Daniel OLIERIC, Monsieur Didier GUEGAN, Monsieur Pierre MOREAU

**Assistaient également à ce conseil portuaire**

Violaine PORTUGAL, secrétaire de Mairie

François-Xavier COULON, conseiller municipal

**Membres absents excusés :**

Représentant du conseil municipal titulaire

Monsieur Norbert NAUDIN

Président du conseil portuaire suppléant

Monsieur Gérard PIERRE

Représentant des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le département titulaire

Monsieur Josick LE MER, représentant de la société Sauzon Loisirs Motonautisme

**Membres absents :**

Représentants du concessionnaire suppléants

Monsieur Léopold LAMBOTIN

Représentant du conseil municipal suppléant

Monsieur Philippe BERNERY

Représentant des usagers du port au titre de la pêche désigné par le département

Monsieur Philippe FARRE

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP titulaires

Monsieur Pierre PACALET

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP suppléants

Monsieur Lucien COQUANT,

Représentant des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le département suppléant

SARL Tours d'îles

**Le texte qui suit résume l'essentiel de ce qui s'est dit au cours du conseil portuaire sans reprendre les éléments figurant dans les documents adressés avec la convocation.**

**Préambule :**

Madame Karine BELLEC, Présidente du conseil portuaire, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les participants pour leur présence.

Après un tour de table, il constate que le quorum est atteint avec 17 présents.

Le président demande la validation du relevé d'avis du précédent conseil portuaire. Celui-ci est validé.

**1 - Bilan de saison 2017 :**

**Evolution 2016/2017 de :**

Mois	Fréquentation en %	Recettes en %
Avril	1.37 %	12.62 %
Mai	- 12.63 %	- 23.23 %
Juin	- 1.45 %	- 3.32 %
Juillet	-14.62 %	-11.18 %
Août	-5.81 %	+ 2.2 %
Septembre et octobre	- 30.42 %	-28.62%
<b>TOTAL</b>	<b>- 9.03 %</b>	<b>- 3.28 %</b>

La proportion des recettes encaissées évolue, diminution des encaissements par la régie et augmentation de 30 % des recettes par le « passeport escale ».

L'avant-saison globalement stable par rapport à la saison précédente.

En juillet et août baisse globale de 10%

En septembre les recettes passeport escale en diminution de 40% ; les vents Nord Est ne sont pas favorable au port de Sauzon.

**GLOBAL :** - 9% en fréquentation (moins de ponts en avant saison, météo peu favorable en septembre)

- 751 nuitées (- 773 nuitées régie, + 22 nuitées passeport escale )

**Répartition du chiffre d'affaires :**

45% Abonnées

54% Visiteurs (66% régie, 34% pass-escale)

1 % Prestations annexes

Aucune remarque ni question ne sont formulées.

**2 - Compte administratif 2017 :**

Madame Marie-Pierre GALLEN présente le compte administratif 2017.

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 261 021.48 €

Recettes : 257 836.03 €

Résultat 2017 : - 3 185.45 €

Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 20 468.53 €

Résultat cumulé section fonctionnement : 17 283.08 €

## SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :	88 505.09 €
Recettes :	91 181.00 €
Résultat 2017 :	2 675.91 €
Excédent d'investissement 2016 reporté :	71 450.00 €
Résultat cumulé section investissement	74 125.91€

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2017 : 91 408.99 €

*Restes à réaliser*

*Dépenses*

*Recettes* 65 934.00

*Résultat cumulé Section investissement* 140 059.91

*Excédent global de clôture 2017 :* 157 342.99

Au cours de l'exposé du compte administratif il est précisé :

- que la barge a subi une réparation non prévue. L'acquisition d'une nouvelle est prévue en 2018.
- Que la convention de gestion liée à la mise en place du ponton arrive à échéance au 31 mars 2018. Le coût de manutention annuel de 6 000 € et le montant annuel des réparations récurrentes, la question de sa mise en place se pose. La réparation 2018 est prévue 2<sup>ème</sup> semaine d'avril. La navette Kerdonis effectuera ses rotations du 6 juillet jusque fin août.

Aucune autre observation n'est émise sur le compte administratif 2017, il est approuvé.

### **3 - Projet tarifications 2018**

Madame Marie-Pierre GALLEN présente le projet de tarification pour 2018 : reconduction des tarifs 2017. Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité sur les tarifs 2018 énoncés.

### **4 - Budget primitif 2018**

Madame Marie-Pierre GALLEN présente le projet de budget primitif 2018.

Section fonctionnement : 273 648.63 €

*Prévision de résultat :*

*.DF 023 Virement à la section investissement :* 20 178.63 €

*- RF 002 Excédent d'exploitation reporté :* 17 283.08 €

*Soit une prévision de résultat de l'exercice déficitaire de :* 2 895.00 €

Section investissement : 555 000.00 €

Total section Fonctionnement et investissement : 828 648.63€

Madame GALLEN détaille les investissements, et sont notamment prévu au compte 23 :

- la réparation du mur de soutènement du bassin de Pen-Prad pour 217 000 €
- le « désenvasement du bassin de Pen-Prad » pour 185 400 €. Madame GALLEN précise que l'unique offre reçue s'est avérée deux fois plus élevée. Il est précisé que ces travaux ne sont éligibles à aucune subvention. Monsieur TRONQUET souligne la hauteur d'eau actuelle de 80cm au lieu de 150cm à l'origine. (Il précise également qu'il a constaté 170cm d'eau en moins dans l'avant port).

Cette décision n'étant pas simple à prendre, c'est la raison pour laquelle la municipalité a pris contact auprès de la compagnie des ports :

Une rencontre a eu lieu en juillet, suivi d'un déplacement à Hoédic pour lequel le maire est satisfait, puis un déplacement à Quiberon pour rencontrer le directeur de la compagnie des ports.

Madame BELLEC précise qu'il est important d'effectuer ces démarches préalables avant de s'engager dans la compagnie des ports, elle précise par ailleurs, que siégeant à la compagnie des ports, aucun maire ne reviendrait en arrière.



Une grande concertation est effectuée par la compagnie des ports du Morbihan.

Trois options sont présentées :

- gestion totale par la compagnie des ports
- conseil sans participation financière
- intervention comme sous concessionnaire

En contrepartie la commune devient actionnaire de la Compagnie.

**Le hallage** qui se dégrade et devient de plus en plus dangereux est évoqué ; le conseil portuaire est favorable à une sécurisation indispensable. Réflexion sur les moyens à mettre en œuvre.

Les huîtres qui prolifèrent depuis quelques années, du bureau du port jusqu'au quai Guerveur pourraient entraîner des dégâts sur les bateaux qui échouent.

Le conseil portuaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

### **5 – Travaux :**

- Bilan 2017 :

- Investissements récurrents : chaines, bouées
- Investissements réparations suite intempéries : Môles Est et Ouest

- Prévision 2018 :

Etude Zmel en cours et mutualisée par la CCBI	10 000 €
Etude mur de soutènement	38 400 €
Etude de désenvasement	5 000 €
Frais d'insertion	4 000 €
Etanchéité et ravalement capitainerie	27 700 €
Karcher	2 300 €

Travaux inscrit au budget:

Mur de soutènement Pen-Prad :	217 000 €
Désenvasement Bassin Pen-Prad :	185 400 €

Par ailleurs, il est demandé la remise en fonctionnement de l'éclairage du quai du Phare vers l'embarcadère. Les bornes bleues ont été installées il y a 7 ou 8 ans et ne fonctionnent plus.

- Perspectives (liste des travaux recensés) : Digue en enrochement, (intempéries), quai du hallage, Réhabilitation capitainerie, construction d'une cale à l'embarcadère, création de nouvelle zone de mouillage.

### **Questions diverses :**

Madame BELLEC Karine rappelle que le conseil portuaire a lieu une fois par an et demande aux membres s'ils souhaitent que l'assemblée se réunisse deux fois par an.

Monsieur GUEGAN Didier sollicite un conseil portuaire préalablement à la décision du conseil municipal sur l'engagement dans la compagnie des ports. Il est également souhaité qu'un représentant de la compagnie des ports soit invité lors de ce conseil portuaire.

M. le président remercie les membres du conseil portuaire de leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à **16h 50**.

Signature



La présidente du conseil portuaire